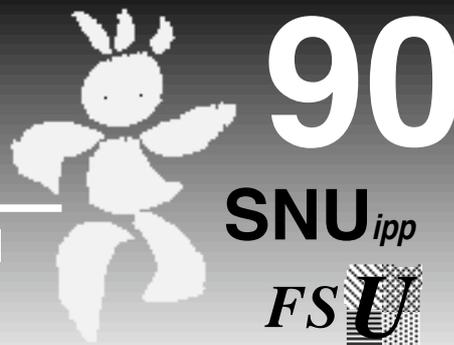


Le Militant

Bulletin syndical de la section du Territoire de Belfort

✉ Salle 350 - Maison du peuple
place de la résistance 90020 BELFORT
cedex

☎ 03 84 21 49
57



 **Connectez-vous**
http : //90.snuipp.fr

MENSUEL N°8
Nouvelle série
2,50 € le numéro

permanence mardi après l'école

Juin 2006

Envoi syndiqués et Ecoles

EDITO :

Lors des derniers CTPD et CDEN, la FSU a dit clairement qu'elle était opposée à la carte scolaire présentée par l'Inspecteur d'Académie. Elle a exigé une nouvelle dotation pour l'an prochain. Elle a demandé aux élus de prendre position sur ce sujet: certains l'ont fait. Elle a organisé des réunions avec des parents d'élèves, participé à des manifestations, lancé une campagne d'affichage et fait signer de très nombreuses pétitions à ce sujet.

Malgré tout cela, l'Inspecteur d'Académie n'a pour l'instant pas répondu favorablement à nos demandes. Et pire encore, alors que des ouvertures et des maintiens de classes avaient été décidés en CTPD, des IEN sont d'ores et déjà allés trouver les équipes d'écoles pour leur laisser entendre que ces ouvertures ou maintiens n'auraient pas lieu...

Et pourtant, de nombreux collègues sont inquiets car les effectifs de leurs écoles augmentent. Bien que les directeurs et les maires l'aient déjà signalé à l'IA.: silence radio du Daca! Les collègues devront-ils attendre après la rentrée, après le mouvement, pour espérer avoir un poste supplémentaire? On sait pourtant tous qu'il n'est pas dans l'intérêt du service public de répartir les élèves autrement après la rentrée des classes!

De plus, nous sommes tous inquiets en voyant que nous sommes de moins en moins remplacés dans nos classes, et que notre formation continue diminue comme une peau de chagrin faute de poste de TR.

Les membres du bureau de la FSU ont donc pris la décision, afin que les choses soient claires avant la sortie des classes de demander un nouveau CTPD au Daca. Étant donné qu'il faut, pour que la demande soit prise en compte, qu'au moins 50% des élus du personnel le réclame, nous avons contacté les autres syndicats et attendons leur réponse.

Nous avons déjà contacté des écoles afin d'avoir les évolutions de leurs effectifs. Si votre école est concernée et que nous ne vous avons pas appelé: faites-le.

S. Collinet

SOMMAIRE :

- P1 : EDITO
- P2-3 : direction d'école et brèves
- p 4: ZEP- allemand
- P5-6: EVS-évaluations 6ème- résultats concours bestiaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les représentants FSU au CTPD souhaitent que soit convoqué un C.T.P.D. avant la fin de l'année scolaire avec l'ordre du jour suivant :

- dotation supplémentaire pour le département
- o la demande conjointe en a été faite par les collectivités territoriales, les fédérations de parents d'élèves et les fédérations syndicales
- o la carte scolaire a été rejetée par le CDEN du Territoire de Belfort du 6 février 2006
- suivi des décisions prises suite aux CTPD des 9 février et 21 mars 2006.
- o Les informations que nous recueillons montrent des évolutions notables des effectifs de collègues et écoles du département.
- o Les bruits les plus divers courent quant à la remise en cause de ces décisions (Kergomard, Dreyfus-Schmidt ...)

Pour les représentants FSU au CTPD

Gérald Loridat
Belfort, le 26 mai 2006

RÉUNION D'INFO SYNDICALE SAMEDI 10 JUIN 9H MAISON DU PEUPLE

Tout ce que vous voulez savoir sur:
la direction, les EVS, le socle commun, les ZEP, la maternelle, la carte scolaire, le mouvement, la formation initiale et continue, les remplaçants...

Alors, n'oubliez pas, réservez votre matinée.

Dossier direction d'école

NOUVEAUTÉS pré-vues pour la rentrée prochaine:

Extension dès la rentrée 2006 du régime de décharge d'enseignement d'un jour par semaine aux directeurs des écoles de 4 classes.

Une décharge de deux jours, sur l'année, fractionnés serait attribuée aux écoles n'en bénéficiant pas, charge aux IA de répartir les remplaçants à cet effet.

NOUVEAUTÉS pré-vues pour la rentrée prochaine

Les PE2 qui ne seront pas utilisés pour les décharges de direction serviront pour la formation continue. Dans le 90, l'IA a pris la décision d'utiliser les PE2 restants pour assurer des décharges de direction à 5 classes.

NOUVEAUTÉS pré-vues pour la rentrée prochaine

Attribution d'un EVS par école afin d'aider les directeurs à gérer les tâches administratives.

NOUVEAUTÉS pré-vues pour la rentrée prochaine

Chaque école devrait bénéficier d'un matériel informatique et internet de qualité.

POSITION DU SNUipp

L'abaissement des décharges de direction nécessite en France la création de 1700 postes : il n'y en aura pas! Ces décharges seront assurées par les PE2: ils feront ça un jour par semaine sous forme de stage filé qui remplacera l'un des trois stages de trois semaines, R3.

D'où les conséquences suivantes:

- Pendant les deux R3 qui restent, les directeurs n'auront pas de décharge : six semaines seront assurées par des remplaçants, s'il y en a!!!

- Les écoles de moins de 4 classes et les RPI n'ont toujours pas de décharges : 42 % des écoles (1 à 3 classes) ne bénéficieront toujours pas de temps de décharge pour la direction, sans parler des RPI.

- Les stagiaires PE2 n'auront donc plus que 2 stages de 3 semaines au lieu de 3. Le SNUipp réclame toujours une formation initiale de 2 ans. Ce sera moins de suivi pédagogique : les IMF et conseillers pédagogiques ne pourront suivre sérieusement tous les stagiaires dans ce cadre, tâche qui risque bien de revenir aux directeurs eux-mêmes.

- Les 2 jours de décharge à la rentrée pour les écoles non déchargées se feront sur le quota des remplaçants déjà en nombre insuffisant. Il faudra souvent les déplacer d'un remplacement en cours.

- Des décharges bonifiées pour les écoles « ambition réussite » : il n'y en a pas sur le département. De plus, elles étaient déjà existantes sur les ZEP, mais 2/3 devraient disparaître en 2007.

POSITION DU SNUipp

Ces mesures vont remettre en cause la formation continue : c'est un stage de formation de trois semaines qui disparaît. Les PE2 n'ayant plus que 2 stages au lieu de 3, la formation continue, devra se limiter, comme c'est déjà la tendance, aux stages de direction et de langues vivantes.

POSITION DU SNUipp

- Les contrats EVS sont des contrats précaires de 6 mois renouvelables deux ans ; des contrats de 20h, sans formation, payés au SMIC (600 à 700 euros). Le précarisation rentre de plus en plus dans l'éducation Nationale. Après 2 mois de lutte, victorieuse, contre le CPE, il n'est pas envisageable d'accepter de signer un texte qui entérine une telle précarité. Le SNUipp revendique des créations de vrais emplois statutaires dans la Fonction Publique.

- Les EVS ne sont pas du tout formés : charge donc aux directeurs de les former, d'où un surplus de travail.

- Dans les tâches administratives, il peut y avoir des gestions de dossiers d'enfants qui normalement sont confidentiels. Les enseignants sont tenus au devoir de réserve et à la confidentialité, pas les EVS. Comment les directeurs pourront-ils gérer ce paradoxe ?

- Chaque directeur participera au recrutement et éventuellement au « licenciement » (si pas de renouvellement de contrat) des EVS : ils deviendront donc des gestionnaires de personnel, sans formation. C'est un nouveau statut déguisé que nous avons toujours refusé. A quand le choix des enseignants par les directeurs ???

- Dans le département, 100 EVS devaient être attribués cette année. Constat : dans les faits, très peu l'ont été et on veut nous faire croire qu'il y aurait 1 EVS par école.

POSITION DU SNUipp

Le gouvernement impose aux communes d'en prendre le financement et la mise en œuvre en charge. Cette mise en œuvre sera donc très inégalitaire et dépendra des budgets et des choix communaux.

Dossier direction d'école

NOUVEAUTÉS prévues pour la rentrée prochaine:
Un vade mecum juridique des directeurs sera établi.

POSITION DU SNUipp

Même si cela peut sembler positif, il n'est pas question de concertation.

NOUVEAUTÉS prévues pour la rentrée prochaine:
Une augmentation de l'ISS est prévue pour septembre 2006 .

POSITION DU SNUipp

Dans les faits, il n'y a pas de revalorisation indiciaire et il ne s'agit d'une augmentation que de 15 euros par mois, il n'y a donc pas à dire que c'est le Pérou.

Conclusion du SNUipp 90

Sur le contenu, le protocole ministériel sur la direction d'école n'est pas acceptable en regard de la situation faite aux équipes dans les écoles. Le SNU 90 a toujours revendiqué des maîtres supplémentaires et du temps de concertation pour l'équipe, notamment pour prendre en compte les charges liées à la direction et au fonctionnement de l'école : pédagogique, administratif, organisationnel, relationnel...

Le SNUipp maintient donc la grève administrative qui dure depuis 6 ans, et a refusé de signer le protocole de direction. Le SGEN et FO en ont fait autant.

Le SE UNSA a signé le protocole et lève la grève administrative malgré tous les problèmes qu'il engendre et bien que 61% des enseignants le jugent inacceptable (consultation nationale SNUipp faite sur 15000 enseignants en trois semaines).

Gilles de Robien a donc annoncé « *la mise en oeuvre des mesures signées de manière à permettre aux directeurs d'école la reprise effective à la rentrée 2006 de l'exercice plein et régulier de leur fonction* ».

Le SNUipp90 appelle donc les directeurs (trices) à poursuivre la grève administrative.

Un pont? Où ça un pont?

FAUT ARRÊTER DE NOUS PRENDRE POUR DES CONS!!!

Les écoles du Territoire de Belfort seraient-elles des exceptions?

Alors que les collègues du Doubs font le pont ce vendredi et ce samedi grâce à l'accumulation de samedis libérés, alors que les écoles privées du Territoire font le pont, alors que même le CDDP est fermé pour cause de pont, alors que dans le privé, peu de salariés, et donc, par voie de conséquence, peu de parents d'élèves, travaillent, on peut quand même s'étonner, et ce à juste titre, que les écoles publiques du Territoire de Belfort, n'aient pas eu la possibilité de faire le pont, comme tout le monde. On a déjà la journée de solidarité qui nous reste en travers de la gorge, on bosse le samedi de la Pentecôte, alors quand même, faut pas pousser...

Pourtant, on demandait pas la lune, on demandait juste un peu d'organisation de la part de l'IA pour avoir les mêmes droits que tous. Mais c'est vrai que l'organisation et les droits, à l'IA...

3Espérons au moins que, par conscience professionnelle et solidarité, le Daka bossait ce vendredi et ce samedi...

Petite brève

Des T1 nous ont rapporté, fort étonnés, qu'un représentant d'associations complémentaires à l'Éducation Nationale, s'était présenté à eux, lors d'un stage réservé aux T1, vêtu d'un magnifique tee-shirt floqué du logo du syndicat dont il est également le secrétaire départemental !!!

Pas bien, Monsieur moins honnête qu'il n'en a l'air, d'essayer d'influencer les jeunes comme ça. Vous connaissez pourtant les règles. Étonnant qu'aucun formateur n'ait réagi!!!





Ambition ZERO + la boule à ZERO = La tête à TOTO !!!

Promesses de Daka : Après l'incendie de la maternelle des deux ans, le 9 novembre dernier, l'IA a organisé une réunion "émotion: plus jamais ça" où étaient conviés tous les collègues de la ZEP des Glacis. Je ne sais pas ce qui a pris le Daka - un éclair de lucidité sur la situation sociale des quartiers populaires peut-être - toujours est-il qu'il a rassuré les collègues sur son engagement : "Vous pouvez compter sur mon entier soutien en faveur de la ZEP" et de rajouter suite à une demande de précision émanant de l'assemblée : "Oui, je m'en souviendrai lors de la discussion de la carte scolaire".

Il est vrai que son soutien, depuis cette réunion d'urgence n'a pas été transcendant. Mais croyant le vieil adage « tout vient à point à qui sait attendre », l'espoir survivait...

Résultat des courses en ZEP: - 1 classe, - 1,5 poste Ani. So. ZEP, on ne compte plus les 2 ans dans le REP de Beaucourt (- 1 classe), 1 poste SESAD en moins, des classes en fermeture conditionnelle, pas de collège « Ambition Réussite » dans le département = pertes de moyens d'ici à 3 ans...

Pour les Glacis, où les effectifs sont plutôt à la hausse, on déplore la perte de 0,5 poste de soutien (au collège (Vauban), c'est - 28h à la rentrée).

Pire : on a appris depuis que, hors carte scolaire, le secteur d'intervention du RASED de BIII a été modifié (en catimini, sans même en informer les syndicats) : Encore un demi poste (OPTION G) en moins sur le quartier (redistribué à la campagne) et la psychologue scolaire se verra confier le suivi de 3837 élèves (moyenne du département= 1600 élèves par psy d'après l'IA (?)). Le signe lancé en direction des élèves en difficulté par l'administration est fort. Pourquoi tant de zèle monsieur l'IA, le ministère vous a-t-il promis un susucré ?

L'élu CTP du SNUipp interpella le DAKA sur ses engagements émouvants (GT du 1/02). L'intéressé répondit qu'il n'avait jamais rien promis. Les collègues présents à la réunion apprécieront. Moralité : Ben... Y'en a pas... Tout fout l'camp.

PROMOTION DE LA LANGUE ALLEMANDE : ENCORE UNE SACRÉE « AMBITION RÉUSSITE »

L'IA. s'est lancée dans une campagne en faveur de l'allemand en tant que LV1. Louons cette initiative visant à honorer les grandiloquentes déclarations et promesses que s'échangent nos gouvernants réciproques lors d'émouvants sommets franco-allemands. Seulement voilà, une fois n'est pas coutume, l'IA. et l'E.N. se déchargent complètement sur les enseignants, faute d'ambition et d'engagement. Les seuls moyens mis en place pour l'instant sont : une lettre vaguement motivante (à photocopier soi-même) et un petit prospectus à l'intention des parents. Copier le cd-rom de présentation coûtait trop cher, l'IA. propose d'amener un CD vierge à l'inspection, la copie sera alors offerte !

Charge aux enseignants donc d'organiser une réunion, de motiver les parents au nom de l'IA. et de bien sûr leur cacher si possible de cruelles réalités provoquées par un manque flagrant d'ambition :

- Les groupes ont un effectif minimum de 8 élèves. Le maintien du groupe est donc incertain.
- Le groupe sera multi niveau. Les élèves aborderont donc trois fois les mêmes notions (ils s'en plaignent déjà).
- L'avenir de l'allemand dans les collèges est incertain (ex : à Danjoutin, malgré le jumelage, l'allemand disparaît).
- Les élèves doivent être « choisis » dès la fin du CE1. (les 6èmes allemand sont bilangues, faut être costaud)
- La multiplication des groupes de langues avec échange de services sclérose l'emploi du temps de la classe.
- Même si l'école possède des habilités en allemand et en anglais, il faut nécessairement un maître supplémentaire pour être devant chaque groupe d'élèves. Et pour l'instant, l'IA. ne peut pas du tout garantir cette présence. Ils ne s'en préoccupent qu'à la rentrée après avoir évalué les besoins (ou le bousin). L'enseignant n'est donc pas du tout sûr de tenir ses engagements face aux parents ayant succombé au charme germanique.

Plus de moyens pour les Zep



La formation continue en allemand a été réduite à peau de chagrin ces dernières années dans l'académie. (- 50% rien que pour 2004 (et depuis ?))

Désolé M. l'Inspecteur d'Académie, j'assume mes actes et mes errements, pas ceux des autres, j'informerai les parents de l'ensemble des points d'incertitude quant à la bonne qualité des enseignements vantés.

Cela me fait râler : je suis habilité en allemand, je suis contre l'hégémonie de l'anglais, je suis certain qu'il faut promouvoir les langues de nos grands partenaires culturels et commerciaux (à quand le turc, l'arabe, ...), je suis conscient du nombre d'emplois non pourvu par manque de candidats germanophones (3000 en 2003 pour la seule Franche-Comté, d'après l'IEN Interacadémique en charge de la promotion de l'allemand),... et certain qu'un réel engagement en faveur de l'allemand pourrait créer un réel engouement.

Olivier

EVS : emploi de vie scolaire

Le ministère a annoncé le recrutement de 50 000 EVS lors de la négociation sur la direction d'écoles. Dans sa circulaire, envoyé par courriel le 15 mai 2006, l'Inspecteur d'Académie informe les écoles et qu'elles pourront "recruter un EVS chargé d'une assistance au directeur dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liées au fonctionnement de l'école», pour la rentrée 2006.

Seules les écoles qui en feront la demande auront un EVS.

Cette circulaire précise aussi que les directeurs se verront associés aux sélections du recrutement des EVS.

RÉSUMÉ SUR LES CONTRATS EVS

Le contrat de travail

Les contrats de travail des EVS sont des contrats de droit privé à durée déterminée. Ils ne donnent pas lieu à indemnité en fin de contrat.

La période d'essai

Elle est fixée à deux semaines pour un contrat de six mois, un mois pour un contrat d'une durée supérieure à six mois.

L'employeur

L'employeur est le chef de l'établissement scolaire (EPLE) dont dépend l'EVS. C'est lui qui a signé le contrat. Mais il est placé sous l'autorité du directeur d'école.

Les missions

- Assistance administrative (y compris auprès des directeurs-trices d'école).
- Appui à la gestion des fonds documentaires.
- Diffusion des nouvelles technologies de l'information.
- Participation à l'encadrement des sorties scolaires.
- Aide à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives.
- Aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves.
- Aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés.

Fiche profil : assistance administrative aux directeurs d'école

Fiche profil : aide à la scolarisation des élèves handicapés

L'organisation du travail

Le travail de l'EVS est organisé par le directeur de l'école où il exerce en fonction des missions spécifiques définies dans le contrat de travail. Ce dernier a la charge de suivre l'exercice de son travail et de donner toutes directives utiles à cette fin.

Congés payés

Les EVS ont droit à deux jours et demi par mois. Les congés payés sont prioritairement attribués, par l'employeur, pendant les vacances scolaires. Les congés payés doivent être pris dans leur totalité avant le terme du contrat et ne peuvent donner lieu à une indemnité compensatrice.

La responsabilité

Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Les EVS peuvent être amenés à prendre en charge des groupes d'élèves lors d'activités spécifiques, sous la responsabilité de l'enseignant.

Les salaires

Salaire horaire:
8,03 euros.
695,93 euros pour un CAE de 20heures.
904,18 euros pour un CA de 26 heures.

Congés maladies

Les EVS, recrutés sous contrat de droit privé par un EPLE, ne perçoivent pas de salaire de leur employeur en cas d'arrêt de travail. Le code du travail, en effet, ne prévoit rien tant que le contrat a moins de trois ans d'ancienneté.

Mais ils peuvent bénéficier des indemnités journalières de la sécurité sociale ; ce droit est fonction de la durée de l'arrêt de travail : si le congé de maladie est inférieur ou égal à 3 jours, aucune indemnité n'est versée par la sécurité sociale (délai de carence).



AVIS DU SNUGO SUR LES EVS

Le SNUipp considère que le recrutement de personnels sur ce type de contrats s'opère au mépris d'une réflexion sérieuse sur le travail et les tâches de la direction et du fonctionnement de l'école et ne répond pas aux besoins.

La durée de ces contrats, les personnes éligibles à ces recrutements - ne possédant ni la connaissance du terrain, notamment des tâches à assurer, ni la formation leur permettant d'assumer les missions qui leur incomberaient -, la vacuité de la formation qui leur sera proposée par l'ANPE, illustrent bien le caractère d'effet d'annonce pour le gouvernement. Il s'agit en fait de faire baisser momentanément les chiffres du chômage avant les échéances électorales de 2007.

Pour le SNUipp, ces emplois particulièrement précaires, sous payés, sans réelle formation, ne répondent en rien aux problèmes de formation et d'emploi de ces personnes. Ils ne répondent pas davantage à nos revendications pour la direction et le fonctionnement de l'école : pour faire face aux tâches administratives, c'est d'abord et avant tout, d'une amélioration du régime des décharges de service dont les collègues ont besoin. Toutes les écoles doivent en bénéficier. Réaffirmons notre exigence de créations d'emplois d'enseignants pour répondre à la nécessité de temps de décharge supplémentaire.

En conséquence, le SNUipp appelle les directrices et directeurs à refuser de participer, de quelque manière que ce soit, à la procédure de recrutement des nouveaux contrats « d'avenir ». Le directeur d'école n'est pas un chef d'établissement et ce n'est absolument pas dans ses missions que d'être agent recruteur !

Le SNUipp appelle les équipes d'écoles à se positionner sur ce sujet et refuser le recrutement d'EVS. Après avoir bagarré contre le CPE, c'est la moindre des choses.

Il appelle les écoles à refuser massivement le recrutement qui nous est proposé et à réaffirmer nos exigences de créations d'emplois statutaires en adressant à l'IA la courte motion suivante (avec copie au SNUipp)

Le Conseil des maîtres de l'écoleà ne souhaite pas bénéficier d'un contrat d'avenir précaire. Il réaffirme son exigence de créations d'emplois statutaires qualifiés et pérennes.

Matériel d'évaluation sixièmes :

Lors de la réunion d'harmonisation Cycle 3/sixième visant à analyser les tests de nos élèves fraîchement arrivés au collège, chaque année, nous redemandons systématiquement si nous pouvons obtenir ne serait-ce qu'un exemplaire du fichier « élève » en français et en maths (16 et 24 pages) par école. Chaque année on nous répond « oui, oui », puis plus de nouvelles. Cette année l'IEN nous lâche enfin la raison de cet « oubli » systématique : ça coûte trop cher !

Comment se le procurer : « ...Yaka aller sur le Net, chercher on ne sait zou, et l'imprimer à ses frais, chacun dans son coin. »

Après une heure de recherches, j'ai trouvé : <http://cisad.adc.education.fr/eval> (Attention: Haut-débit indispensable (10,3 Mo zippé) ; télécharger les fichiers séparément, ça ne marche pas).

Moralité : Ne demandez pas de postes, il n'y a même plus de papier !

Olivier.Brand

Transformer les directeurs d'école en agents recruteurs de personnels à statut précaire ne relève en aucun cas d'une quelconque "revalorisation" des fonctions de direction mais vise plutôt à en faire des acteurs de l'accélération de la précarité du travail. A l'heure où les mobilisations collectives viennent de faire reculer le gouvernement sur son projet de CPE comment pourrait-on accepter l'arrivée massive dans les écoles de personnels précaires d'autant qu'aucune perspective d'embauche n'est envisagée ?

Rappelons que le SNUipp-FSU a toujours revendiqué des créations de postes statutaires pour le secrétariat, les BCD, l'accompagnement des enfants porteurs de handicaps...

Plus généralement et face à ces contrats précaires qui tendent à devenir la norme d'accès à l'emploi, réagissons tous ensemble : exigeons la création de vrais emplois publics stables et qualifiés, garants de la professionnalité des personnels pour assurer les missions d'encadrement, d'accueil et d'aide à l'intégration, d'aide à la direction, de documentalistes La qualité du service public est à ce prix !

S.Collinet

AGTION EVS

CONCOURS « BESTIAIRES ET MAXI MONSTRES » Bravo les enfants!

Le jeu Concours organisé par le SNUipp en partenariat avec la BNF (Bibliothèque Nationale de France), La Ligue de l'Enseignement, France 5 et Le Monde de l'Éducation a eu cette année un vif succès : près de 1000 classes inscrites, dont 4 dans notre département.

La qualité des albums réalisés est remarquable. **Nous aurons d'ailleurs le plaisir de vous présenter les magnifiques réalisations des écoles d'Etueffont, Grosne et Danjoutin Saint Exupéry, lors de notre réunion d'information syndicale, qui aura lieu le samedi 10 juin.** Les productions gagnantes (5) ont été photographiées et sont sur le site national du SNUipp.

Fenêtres sur cours traitera le sujet dans son prochain numéro ; *Le Monde de l'Éducation* y consacre 2 pages ce mois-ci.

Chaque classe participante recevra une affichette/diplôme accompagnée d'un courrier du SG + une lettre du directeur de la BNF et un CD de la BNF. Certaines classes dont le travail a été particulièrement remarqué recevront des livres.